

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 546-2**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance extraordinaire du 27 juillet 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 546-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 546 (RMH 450-2019) SUR
LES NUISANCES.**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 28 juillet 2020.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 28 JUILLET 2020.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
